

Restructuration des Salles Minjot et Courbet - Versement des soldes des marchés de travaux aux Entreprises MARTEL et CABAUD

M. l'Adjoint LIME, Rapporteur : Dans le cadre de la restructuration des salles Minjot et Courbet, des travaux complémentaires ont été demandés à deux entreprises, modifiant ainsi les marchés initiaux.

A/ Versement du solde du marché n° 2005-039-04 à l'Entreprise MARTEL

Il s'agit de travaux complémentaires pour adaptation technique et esthétique réalisés dans le cadre de l'opération de restructuration de ces deux salles.

Ces travaux de finition (coffres, tablettes, habillage divers), difficilement prévisibles dans le cadre d'une réhabilitation, ont été exécutés à la demande du maître d'œuvre pour présenter une finition de qualité.

L'Entreprise MARTEL n'ayant pas présenté son devis d'ajustement dans le délai d'exécution des travaux, aucun avenant n'a pu être signé. Les travaux modificatifs ont été réalisés mais la plus-value liée à leur exécution n'a pas été réglée à ce jour. Elle représente une augmentation de 8,71 % du montant total du marché et 0,50 % du montant global des travaux.

Montant initial du marché	44 168,20 € HT
Montant des travaux réalisés dans le cadre du marché	41 353,20 € HT
Montant des travaux supplémentaires	6 664,00 € HT
Soit un total de	48 017,20 € HT
(hors actualisation de prix)	57 428,57 € TTC

B/ Versement du solde du marché n° 2005-039-12 à l'Entreprise CABAUD

Ces travaux ont été réalisés suite à une prescription du bureau de contrôle modifiant le degré coupe feu des gaines techniques de ventilation.

L'Entreprise CABAUD n'ayant pas présenté son devis dans le délai d'exécution des travaux, aucun avenant n'a pu être signé. Les travaux modificatifs ont été réalisés mais la plus-value liée à leur exécution n'a pas été réglée à ce jour. Elle représente une augmentation de 12,8 % du montant total du marché et 0,45 % du montant global des travaux.

Montant initial du marché	26 839,38 € HT
Montant des travaux supplémentaires	3 433,81 € HT
Soit un total de	30 273,19 € HT
(hors actualisation de prix)	36 206,74 € TTC

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver les dispositions ci-dessus destinées à régler les soldes des marchés aux entreprises MARTEL et CABAUD,

- autoriser M. le Maire à verser aux Entreprises MARTEL et CABAUD les sommes restant dues arrêtées comme ci-dessus. Cette dépense sera imputée au chapitre 23/020/2313.5055.33000 inscrit au budget 2007.

Après en avoir délibéré et sur avis favorables unanimes des Commissions n° 8 et du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, en décide ainsi.

Récépissé préfectoral du 20 septembre 2007.